

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **81 (1989)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Femmes de l'USS: les documents d'un congrès

En mars de cette année, les femmes de l'USS se réunissaient en congrès. C'étaient les 9 et 10 mars, à Berne.

Un congrès qui s'est avéré particulièrement fructueux, comme le montrent les documents qui y furent arrêtés, après discussions nourries, et que nous publions ci-après.

Le premier document est celui des «Actions positives». Il s'agit essentiellement d'un catalogue, commenté et motivé, des principales mesures qui doivent permettre d'appliquer dans la réalité têtue des entreprises et, bien sûr, des syndicats aussi, le principe de l'égalité entre femmes et hommes. A l'heure où la loi (article constitutionnel sur l'égalité), déjà si maigre en soi, n'est guère parvenue depuis 1981 (entrée en vigueur de l'article précité) à trouver forme concrète, à l'heure où les *tares* d'une culture à forts relents machistes grèvent souvent très lourdement le principe de l'égalité à tout point de vue, ce document, précis et serré, constitue une sorte d'ultimatum bienvenu. Que ne faut-il, en effet, pour que les choses progressent en cette matière? Les leçons de l'histoire vers l'égalité sont assez explicites à ce sujet pour que nous n'ayons pas à en aligner les exemples indéniables. Ce thème devra être repris à l'occasion du prochain congrès de l'USS en 1990. En effet, impossible d'en arriver à l'égalité si les hommes n'ont pas reconnu eux-mêmes le bien-fondé d'une telle justification et rechignent à passer aux actes.

Le deuxième document que nous publions est celui des «Thèses sur le travail de nuit». Qui suit les actuels *tressaillements* internationaux (remise en cause de la Convention no 89 de l'OIT sur l'interdiction du travail nocturne des femmes dans l'industrie) et nationaux (révision en cours de la loi suisse sur le travail), qui sait aussi la pression *intéressée* que les milieux patronaux exercent dans le seul but d'éponger certains investissements et d'assurer des profits face auxquels la santé des travailleuses et travailleurs *compte pour beurre*, qui donc connaît déjà certains aspects de ce problème comprendra derechef l'importance de ce deuxième document. Outre les résolutions adoptées par les congressistes féminines, dont les